

RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
Bid Receiving Public Works and Government
Services Canada/Réception des soumissions Travaux
publics et Services gouvernementaux Canada
Room 1650, 635 8th Ave. S.W.
Calgary
Alberta
T2P 3M3

SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION

The referenced document is hereby revised; unless otherwise
indicated, all other terms and conditions of the Solicitation
remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire,
les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution
Public Works and Government Services
Canada/Travaux publics et Services gouvernementaux
Canada
Room 1650, 635 8th Ave. S.W.
Calgary
Alberta
T2P 3M3

Title - Sujet GPS Base Stations	
Solicitation No. - N° de l'invitation W2671-13BR87/A	Amendment No. - N° modif. 003
Client Reference No. - N° de référence du client DND	Date 2014-02-07
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$CAL-132-6177	
File No. - N° de dossier CAL-3-36076 (114)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2014-02-14	Time Zone Fuseau horaire Mountain Standard Time MST
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Clarke, Deb	Buyer Id - Id de l'acheteur cal114
Telephone No. - N° de téléphone (403) 292-4526 ()	FAX No. - N° de FAX (403) 292-5786
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

Cet amendement 003 est porté à prolonger la date de clôture de sollicitation W2671-13BR87/A partir de 12 février 2014 à 14 février 2014. Cet amendement est soulevée à intégrer les informations suivantes dans l'invitation W2671-13BR87/A:

A) Questions and Réponse:

1. Question:

L'installation du matériel de la nouvelle station de base aura-t-elle lieu à l'emplacement des deux stations existantes et tirera-t-elle parti du matériel de montage d'antenne et des câbles existants? Dans le cas où elle sera plutôt effectuée à un nouvel emplacement, quelles seront les nouvelles exigences en matière de montage?

1. Réponse:

Les nouvelles stations de base remplaceront celles existantes et seront installées aux mêmes endroits. Notre intention est de réutiliser l'antenne et les câbles existants s'ils respectent les spécifications pour le nouvel équipement. Autrement, la proposition doit comprendre de nouvelles antennes et doit indiquer les spécifications relatives à l'interface ainsi qu'au câblage, ou encore elle doit inclure l'installation des câbles (en d'autres mots, le CETA peut remplacer le câblage si les renseignements sur les spécifications sont fournis suffisamment à l'avance avant l'installation du fournisseur).

Voici les spécifications relatives aux antennes :

- 1) CETA (Hangar 7) : modèle ASH 701945-01, rev B;
- 2) PLER : Thales, modèle : antenne à anneau, no de pièce : 701945-01, rev G.

Voici les spécifications (configurations) relatives au câblage :

1) CETA : de la queue de cochon sur le toit à l'antenne : environ 5 mètres de câble LDF4 50; du toit à la FTGR : environ 200 mètres de câble Heliac LDF6 50; de la FTGR à la salle de localisation GPS : environ 25 mètres de câble RG 213. [Remarque : il existe certaines préoccupations en matière d'atténuation ajoutée dans le cas du câble RG 213, mais nous pourrions le remplacer par du câblage LMR ou Heliac, pourvu que le fournisseur nous le conseille.];

- 2) PLER : environ 50 mètres de câble LMR-400.

2. Question:

Utiliserez-vous les antennes GPS montées sur les stations de base existantes ou avez vous besoin de nouvelles antennes afin de tirer parti des fréquences additionnelles?

2. Réponse:

On peut réutiliser les antennes si elles sont compatibles avec le produit du fournisseur; autrement, ce dernier doit inclure des antennes de remplacement dans sa proposition.

Voici les spécifications relatives aux antennes :

- 1) CETA (Hangar 7) : modèle ASH 701945-01, rev B;
- 2) PLER : Thales, modèle : antenne à anneau, no de pièce : 701945-01, rev G.

3. Question:

3. S'il faut fournir de nouvelles antennes, exigez-vous une antenne à anneau ou peut-on fournir une antenne géodésique compacte?

3. Réponse:

Le présent EBO ne comporte aucune exigence technique quant au type d'antenne, cet élément est donc laissé à la discrétion du fournisseur. Il faut cependant tenir compte du fait que d'autres exigences techniques peuvent avoir une incidence sur le choix de la technologie d'antenne et que ce choix peut à son tour avoir une incidence sur d'autres exigences techniques.

4. Question:

Dans les exigences techniques minimales, qu'entend-on par " capacité d'amélioration de la phase de la porteuse "? Nos systèmes du GNSS font appel à la technologie Septentrio, connue pour être la meilleure technologie disponible sur le marché en ce qui a trait aux mesures GPS, comme il est indiqué ici : <http://facility.unavco.org/kb/questions/742/GNSS+Receiver+Evaluations+2012>

4. Réponse:

Les systèmes dont le rendement est démontré par les fournisseurs comme semblable à celui de la technologie d'amélioration de phase de la porteuse sont jugés acceptables.

[Remarque : Par " amélioration de la phase de la porteuse ", on entend l'utilisation de la phase de la porteuse, et non celle de code, pour comparer le signal satellite au signal généré à l'interne. Puisque la fréquence de la phase de la porteuse est plus élevée, il est possible d'obtenir des résultats plus précis. http://www.trimble.com/gps_tutorial/sub_phases.aspx. La technologie à laquelle le soumissionnaire fait référence semble utiliser la capacité d'amélioration susmentionnée.]

5. Question:

Question relative au diffuseur et au serveur NTRIP : notre station de base de GNSS (APS-U-B) comporte un processeur intégré fonctionnant sous Linux, auquel nous avons intégré une interface Web afin de lancer le serveur NTRIP. Le diffuseur fonctionnera-t-il sur un ordinateur PC (Windows) ou Linux situé à l'intérieur du réseau du site d'essai? De plus, doit-on développer nous-mêmes le logiciel du diffuseur ou peut-on employer celui d'un tiers, ou encore un de source ouverte?

5. Réponse:

Le diffuseur fonctionnera sur un ordinateur Windows 7 compris dans le réseau du site d'essai. Le logiciel du diffuseur qui sera fourni doit être compatible avec Windows 7 PC.

6. Question:

Question relative au signalement automatique par courriel relatif aux défaillances possibles : à l'heure actuelle, l'utilisateur peut faire une demande de rapport d'erreur en émettant une commande, ce qui comprend les indicateurs de la qualité relatifs à la charge de l'UC et à la puissance du signal. Le signalement automatique par courriel constituerait une fonction logicielle qu'il serait possible d'ajouter. Seriez-vous prêts à envisager la fonction d'interrogation de la station de base pour en connaître l'état, d'ici la mise en œuvre logicielle de la fonctionnalité susmentionnée?

6. Réponse:

Nous souhaitons surtout être en mesure de connaître l'état du système, ce qui comprend les défaillances. Des rapports courriel automatique est préférable, mais une interface web qui peut être consulté à distance est obligatoire.

Solicitation No. - N° de l'invitation

W2671-13BR87/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

DND

Amd. No. - N° de la modif.

003

File No. - N° du dossier

CAL-3-36076

Buyer ID - Id de l'acheteur

cal114

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

B) Amendment:

1. Page 7 sur 13, l'article 4. Durée du contrat:

Effacer:

4.1 Date de livraison

Tous les biens livrables doivent être reçus au plus tard le 14 Mars 2014.

Remplacer avec:

4.1 Date de livraison

Tous les biens livrables doivent être reçus au plus tard le 31 Mars 2014.

Les autres modalités et conditions restent inchangées.